CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 1.39.59

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET : Commune de Châteaurenard - Modernisation du complexe sportif Coubertin - Aide exceptionnelle à l'investissement 2018

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport est relatif à une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Châteaurenard pour la modernisation du complexe sportif Coubertin.

Le projet porte sur la création d'un deuxième dojo afin de satisfaire la demande des associations sportives de la commune et la venue prochaine du lycée. Ce projet porte également sur la mise en conformité des plages en matière d'accessibilité PMR et de règlement sanitaire ainsi que la modernisation de la machinerie du centre nautique pour une gestion séparée par bassin avec des filtres aux nouvelles normes.

Le coût de cette opération est estimé à 1.482.000 €HT.

Pour cette opération qui ne bénéficie pas d'autres financements, la participation exceptionnelle du département pourrait s'élever à 889.200 € sur une dépense subventionnable de 1.482.000 € HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL